

23 déc 2008 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 19 décembre 2008

Infrabel

Nouvelle émission d'actions par Infrabel

Nouvelle émission d'actions par Infrabel

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a autorisé Infrabel à émettre de nouvelles actions en vue de rémunérer l'apport par la SNCB-Holding de travaux d'investissement pour un montant de 40 millions euros. Cette opération s'inscrit dans l'exécution de la convention entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la SNCB-Holding et Infrabel en vue de mettre en place le préfinancement par la Région wallonne d'investissements sur la ligne ferroviaire entre Bruxelles et Arlon (lignes 161 et 162).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe